

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.  
Réclames. — . . . 30  
Faits divers. — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFFITE & Co,  
Place de la Bourse, 8.

**ABONNEMENT.**  
Somme : 30 fr.  
Un an . . . 30 fr.  
Six mois . . . 18  
Trois mois . . . 10  
Poste :  
Un an . . . 35 fr.  
Six mois . . . 21  
Trois mois . . . 12  
On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGRELL & DULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A. EWIG,  
Rue Talbot, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
15 Février 1877.

## Chronique générale.

### LA CRISE OUVRIÈRE.

Sous ce titre, le *Moniteur des Saotés*, qui doit être compétent en pareille matière, fait justice des déclamations de M. Ordinaire à la tribune :

« Le mal est grand, pourquoi le grandir encore comme à plaisir ? »

Il y a à Lyon de vingt-cinq à trente mille métiers à lisser ; sur ce nombre une bonne moitié travaille. Nous ajouterons que, ainsi que cela se passe habituellement dans les cas semblables, une partie de ces métiers produit une quantité d'étoffe plus forte, parce que les ouvriers se mettent à deux pour un métier, lequel, par suite, fonctionne sans aucun arrêt. Il y a loin, comme on le voit, du chiffre d'ouvriers sans travail à celui qui a été indiqué à la Chambre.

L'avilissement des tarifs mis en avant comme une des causes de malaise n'existe pas.

Le prix des façons a été librement discuté et consenti entre patrons et ouvriers, à une époque où une grande activité garantissait un taux rémunérateur. Ce tarif est toujours en vigueur, et il n'est pas à notre connaissance que, même présentement, il ait donné lieu à des contestations.

Le travail dans les communautés religieuses est un argument de même valeur, car depuis 1848 IL N'Y A PLUS DE MÉTIERS DANS LES COUVENTS.

Relativement à l'argument de la cherté de la soie, nous n'apprenons rien aux gens compétents en rappelant qu'en 1868-1869 notamment, et de 1870 à 1872, malgré les événements, les cours de la soie, bien plus élevés qu'aujourd'hui, n'ont nullement

entravé une production qui fut si active que parfois elle dépassa les besoins.

Quant à l'émigration supposée des ouvriers lyonnais, nous ne croyons pas nous tromper en affirmant qu'elle ne sort point des limites du déplacement inhérent à toutes les industries. Nous serions très-surpris si on nous prouvait que, depuis deux ans, cent tisseurs ont quitté notre ville pour l'étranger.

Notre honorable député avance, d'autre part, que l'ouvrier lyonnais, né à Lyon exclusivement, est peu propre aux travaux de la campagne. Les Savoisiens, les Dauphinois, les Bugeysiens, qui forment la moitié du contingent des ouvriers en soie de notre ville, seront bien surpris de cette annexion inattendue, qui transforme leurs villages en faubourgs lyonnais.

Enfin, M. Ordinaire a vu, il y a quelques semaines, dans les rues qui sillonnent la Croix-Rousse, des ouvriers en bande sans ouvrage, sans travail, entrer chez les fabricants pour demander quelques journées d'emploi, et redescendre découragés, etc.

Ce tableau est, fort heureusement, inexact jusque dans les simples détails, attendu qu'il n'existe pas un seul comptoir de fabricant à la Croix-Rousse, quartier exclusivement ouvrier.

Dans ce quartier, que nous traversons journellement, de même que dans celui de l'Hôtel-de-Ville où sont groupés les magasins de la Fabrique, personne, sauf le député du Rhône, n'a vu d'ouvriers circuler en bande.

L'état des choses ainsi rectifié, il ne reste des déclarations portées à la Chambre que le fait principal : chômage d'une partie des métiers de Lyon.

Ce fait est assez douloureux par lui-même, et nous sommes les premiers à rendre hommage au mouvement de solidarité et de sympathie qui éclate de toutes parts dans le but de soulager des souffrances qui, pour être moins nombreuses qu'on ne l'avait cru, n'en sont pas moins réelles et dignes du plus grand intérêt. Mais, amplifier ces souffrances, et, par des assertions exagérées,

autoriser non-seulement le pays mais encore l'étranger, à penser que la grande industrie lyonnaise est compromise, alors qu'elle n'éprouve qu'un malaise passager qui lui est commun avec les industries rivales du dehors, serait une faute patriotique et constituerait un véritable danger.

Inspirer aux marchés consommateurs d'étoffes de soie l'idée d'une nouvelle dépréciation de la marchandise équivaldrait à entraver toute velléité de reprise toujours possible, même à courte échéance, reprise susceptible de rendre le travail aux ouvriers inoccupés. Ce serait, en un mot, aller directement à l'encontre du but qu'on se propose.

Voilà ce que notre devoir nous obligeait à dire ; nous nous sommes appliqués à le faire en restant strictement dans les bornes de la réalité.

Le *Constitutionnel* explique, et par des considérations qui paraissent concluantes, une des causes de la crise :

« Quelle est la personne, même la plus étrangère aux frivolités de la mode, qui, en parcourant à la quatrième page des journaux les annonces des magasins de nouveautés, n'a pas été frappée de ce fait paradoxal en apparence : le prix de vente au détail des tissus de soie s'abaissant à mesure que le prix de la matière première augmentait ? L'explication de ce phénomène singulier est celle-ci :

L'industrie de la soie, se voyant obligée de répondre aux exigences d'une consommation de plus en plus générale et de moins en moins libérale du côté de la dépense, a appelé à son secours l'art du mécanicien et celui du chimiste. Par des procédés mécaniques qui rappellent les antiques supplices du chevalet et de l'estrapade, on torture le fil de soie tel qu'il est sorti du cocon, on l'allonge, on le tord, on le brise, on l'énerve ; d'un seul fil on fait une liasse de brins microscopiques. Puis, cette opération effectuée, on immerge la soie dans de savantes teintures, véritables prodiges de la chimie, qui s'incorporent à elle, et engluent chacun

des brins artificiellement formés d'un vernis brillant. Par ces façons, on arrive à augmenter de cent, deux cents, trois cents pour cent le rendement de la matière première, et l'on peut livrer à la consommation des étoffes de belle apparence à un bon marché fabuleux.

Mais de tels produits ne sont d'aucune solidité, d'aucune consistance à l'usage. Aussi qu'arrive-t-il ? Il arrive que la consommation, au lieu de s'en prendre à elle-même de cette dégénérescence de l'industrie de la soie, se dégoûte des tissus que celle-ci a dû s'ingénier à fabriquer pour satisfaire aux exigences du public et s'éprend de plus en plus des tissus de laine. Nous partageons assez la crainte exprimée par l'*Economiste français*, qui prévoit que, même avec la détente des affaires politiques et le retour de la matière première à un taux plus normal, l'industrie de la soie n'éprouve encore bien des mécomptes, par suite de la persistance de la mode à ne vouloir que des lainages. »

La *Tribune* annonçait lundi, comme un scandaleux rapprochement, que les cléricaux, pendant que la population lyonnaise meurt de faim, avaient eu l'impudence de faire pour l'Université de Lyon une quête dépassant cent mille francs. « Nous n'avons pas encore appris, ajoutait ce journal, que le clergé ait distrait, au profit des malheureux sans travail, même la dime modeste de cette plantureuse collecte. »

Puisque la *Tribune* l'ignorait, nous le lui apprenons. L'archevêché de Lyon a organisé lui-même l'œuvre d'assistance charitable, et des sommes considérables ont été recueillies, soit par des quêtes, soit par des donations volontaires. La *Tribune* ne l'aurait pas ignoré si elle avait lu les journaux de Lyon et si elle prenait la peine de contrôler les mensonges et les calomnies dont elle se fait l'organe.

Puisque l'on fait des rapprochements, il nous sera permis de signaler la générosité

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LE SABOTIER DE SAINT-GOBAIN.

(Suite.)

Surprise de la persistance de l'artiste à visiter une à une toutes ces pauvres demeures, je finis par soupçonner qu'il poursuivait autre chose que ces « effets piquants » dont il m'avait fait fête, et je le lui avouai nettement.

« Je ne sais pourquoi je ne vous l'ai pas confessé tout d'abord, me dit-il. Oui, je cherche quelqu'un, je cherche un camarade, je devrais dire un ami. Je n'étais qu'un vrai rapin lorsque je l'ai connu ; mais c'est de lui que j'ai reçu les meilleurs conseils dans mon art, et lorsque, loin de ma famille, j'ai failli mourir d'une fièvre typhoïde, il m'a soigné, veillé ; le plus tendre frère n'aurait pu faire davantage ; je suis persuadé que je lui dois la vie. Retenu ensuite, par ma longue convalescence, chez des parents en Normandie, au retour j'ai couru le chercher, mais je n'ai plus revu Rustique ; c'était son nom. Bien sûr, quelles

averses de sarcasmes, quelles interminables charges il lui a valu ! S'est-il lassé des quolibets auxquels l'exposaient sa candeur, sa simplicité, et une physionomie qui répondait à son rude prénom ? A-t-il, comme tant d'autres, trouvé impossible de vivre à Paris de son talent, et renoncé à des efforts inutiles et douloureux ? Pauvre garçon ! si modeste, si bon ! dont les agrestes figurines annonçaient un génie si naïf ! Peut-être n'est-il plus de ce monde, où la lutte était trop âpre pour sa douce nature ; l'âme d'un agneau dans un corps d'Hercule ! Lorsque je m'informai de lui à l'atelier, l'ours est retourné à sa tanière, m'a-t-on dit ; il était trop mal-léché pour nous ! » C'est l'unique réponse que j'ai pu obtenir.

« Et y a-t-il longtemps de cela ? demandai-je. — Cinq ans environ. Mais je ne pouvais oublier Rustique ; mon premier loisir, l'argent de mon premier tableau vendu (l'on en barbouille plus d'un avant d'arriver à palper des écus) je les consacrai à la recherche de mon vieux camarade. Sans rien savoir de positif sur le lieu de sa retraite, j'ai recueilli quelques indices, j'ai des repères dans mes souvenirs. Je sais qu'il est du département de l'Aisne ; il me parlait volontiers de la Père et de sa galerie. C'était le premier objet d'art qui lui eût révélé sa vocation ; pour le revoir, encore enfant, il avait fait, disait-il, tout seul, plusieurs lieues à pied. Il se plaisait souvent à me

décrire des rochers et des cavernes pittoresquement éclairés ; il les dessinait ; et moi, né dans les herbages de la Normandie, n'ayant jamais vu que le pays plat, je le questionnais sans cesse au sujet de ces arcades gigantesques, de ces profonds souterrains où il me contait avoir vécu, et qui tenaient une grande place dans son imagination. J'ai gardé quelques-uns de ses croquis ; et lorsque votre brave Pichoir, les regardant par-dessus mon épaule, m'a dit que ces « chiffons de papier » lui rappelaient les grottes de Saint-Gobain, il a ravivé toutes mes espérances. C'est un rêve, si vous voulez, mais il peut se réaliser, et je ne sais quoi me dit que je retrouverai ici mon bon Rustique. »

La chose me paraissait plus que douteuse, et, sans vouloir décourager les bons sentiments de mon jeune ami, je m'effrayais à l'idée de passer la notre journée.

L'infatigable Carle allait de cave en cave ; je le suivais, et notre escorte de petits déguenillés aux yeux ronds croisait chemin faisant d'une manière inquiétante.

Quelques pièces de menue monnaie nous en débarrassèrent ; tandis qu'ils se partageaient mes largesses, tournant une saillie du roc, nous pûmes, à la dérobée, enfiler une ruelle pierreuse qui descendait vers un nouveau quartier de la cité souterraine.

Depuis quelques minutes, nous entendions les

coups réguliers d'un maillet.

En avançant, nous vîmes d'où venait le bruit. Un sabotier travaillait sous une anfractuosité du roc ; l'homme, tout à sa besogne, ne nous entendit point approcher ; le jeune artiste me serra la main, et s'arrêta immobile en contemplation.

C'était, au fait, un vrai tableau de genre.

L'ouvrier, trapu, robuste (première figure virile que nous eussions rencontrée sous ces voûtes), était vivement éclairé par un rayon de soleil sur le fond obscur et chaud de son champêtre atelier, qu'encadraient de verdoyants feuillages.

Il se tenait debout, le genou droit appuyé sur le tronc d'arbre qui lui servait d'encoche ; son visage, qui me parut commun, était à peine visible, sa tête surbaissée ne présentait qu'une forêt de cheveux bruns.

Il posa son maillet (son *renard*, c'est, je crois, le nom de cet outil dans le métier), tira une de ses gouges du milieu des débris de bois, des bloes, des formes, épars autour de lui, et se mit à fouiller l'intérieur d'une paire de sabots qu'il était en train de façonner.

Mon compagnon avait continué de me serrer la main de plus en plus ; il la lâcha, et s'avança lentement.

— Rustique ! murmura-t-il d'une voix étouffée. L'homme leva la tête.

— Rustique, mon bon, mon cher Rustique !

des démocrates réunis pour fêter l'anniversaire des Droits de l'Homme. Après le banquet, on a fait une quête « ayant pour but de soulager cette double infortune : les familles des détenus politiques (applaudissements) et les ouvriers lyonnais (nouveaux applaudissements). »

Il y avait 848 dîneurs à 3 francs 50 par tête.

Les quêtes ont produit, au total, 509 fr. 75 c.

Et les Droits de l'Homme ajoutent glorieusement : « Le montant en sera réparti, après règlement des frais du banquet, suivant le double vœu des assistants. »

Nous demandons ce qui pourra bien rester de cette bombance démocratique pour les ouvriers lyonnais !

Enfin, nous avons le droit de remarquer que si les 848 fanatiques amis des Droits de l'Homme, au lieu de banqueter à 3 fr. 50, avaient pensé plus sincèrement à leurs frères lyonnais, ils auraient pu, du coup, leur envoyer la somme de 2,968 francs.

Les journaux de Lyon publient un mandement de l'archevêque de Lyon et de Vienne ordonnant une quête au profit des ouvriers sans travail.

Cette quête sera faite dimanche prochain dans toutes les églises du diocèse, et le produit en sera adressé à l'archevêché pour être réparti par les membres d'une commission composée d'ecclésiastiques et de laïques désignés par M<sup>r</sup> Caverot.

M. le ministre de la justice, dont l'état de santé s'est beaucoup amélioré, a quitté Cannes samedi dernier pour se rendre à Nice, où il a voulu assister aux fêtes du carnaval. M. Martel compte passer une dizaine de jours à Nice et reviendra directement ensuite à Paris.

L'année dernière, la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur, après avis du conseil de l'ordre, a prononcé soixante-neuf radiations, par suite de condamnations ou de mesures disciplinaires.

Dans ce nombre, les décorés du 4 septembre comptent, nous assure-t-on, pour près de la moitié.

Le Pays dément en ces termes la nouvelle relative au tirage au sort du prince impérial et que nous avons reproduite :

« Il n'y a pas un mot de vrai dans cette histoire inventée à plaisir. »

Le prince impérial n'a pas à tirer au sort, par la bonne raison qu'il n'est pas dans les conditions normales et ordinaires de tous les citoyens.

Si on veut lui appliquer la loi, qu'on lui applique d'abord la loi d'hérédité acceptée par le peuple français et qu'une déchéance parlementaire a vainement essayé d'entamer.

criait Carle.

Et il tenait l'ouvrier entre ses bras, le serrait, le secouait en répétant son nom. Tout étonné, dans sa souquenille de cuir, des étirements du monsieur, l'autre cherchait à se dégager.

— Tu ne me reconnais plus ! as-tu donc tout à fait oublié ton vieux camarade ? le gamin que tu as instruit, soigné, veillé, racheté !

Et l'artiste embrassait de nouveau l'ouvrier.

Je me sentais ému de cette chaude reconnaissance ; c'est même à partir de ce moment que j'ai connu tout à fait Carle, et que, cessant de voir en lui seulement une agréable connaissance, un artiste spirituel et amusant, j'ai recherché l'amitié de l'excellent garçon, au cœur ardent et jeune.

Je les laissai, lui et son cher Rustique, échanger ensemble leurs souvenirs d'atelier et de jeunesse, et j'errai plus d'une heure aux environs.

Enfin, après avoir vu Pichoir donner l'avoine au cheval, j'allai retrouver les deux amis.

Carle et le sabotier, assis chacun sur une grosse bille de hêtre ou de noyer, discutaient, le premier avec véhémence, l'autre avec une modeste et tranquille décision.

(La fin au prochain numéro.)

« Vouloir assimiler les princes de famille souveraine à la foule des citoyens, c'est une théorie républicaine, mais ce n'est pas la théorie monarchique. »

Or, l'opinion des républicains en pareille matière nous touche peu, et nous importe encore moins.

Le prince impérial, qui est l'espoir de la France honnête, n'a pas à se diminuer dans les minuties de la vie banale et commune.

Quand il reviendra dans Paris, ce ne sera pas comme conserit, ce sera comme empereur. — Paul de Cassagnac. »

M. Le Pomellec, député d'Ille-et-Vilaine pour la 2<sup>e</sup> circonscription de Saint-Malo, vien de mourir à Menton à la suite d'une longue maladie. M. Le Pomellec appartenait à la gauche, et ses votes, surtout dans les questions religieuses, se sont confondus avec ceux des intransigeants.

Aux élections du 20 février de l'an dernier, il ne l'emporta sur M. de Kerleguen, ancien commandant du génie en retraite, candidat des conservateurs, que de 258 voix.

M. Le Pomellec se montra l'un des adversaires les plus acharnés de M. le comte de Mun et fut élu à ce titre membre de la commission chargée de l'enquête sur l'élection de Pontivy.

Les Droits de l'Homme seraient l'objet d'une poursuite en diffamation à la requête de M. Buffet fils, qui fait en ce moment son volontariat.

Le Journal du Loiret, de qui émane cette nouvelle, dit que, dans l'article incriminé, la feuille intransigeante dont il s'agit a raconté que le fils d'un « ancien ministre fleur de l'ordre moral » s'était absenté sans permission de son corps et aurait, comme punition, été dirigé sur l'Algérie. Une allusion qui termine l'entre-filet vise d'une manière assez transparente le fils de l'honorable sénateur. L'histoire, paraît-il, était fautive d'un bout à l'autre.

Ce n'est pas seulement aux préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, maires et adjoints qu'en veulent les radicaux. Ils s'acharnent également contre les commissaires de police, dont un grand nombre, paraît-il, ont le tort de ne pas partager leurs idées.

Il nous vient de bonne source que, ces temps derniers, des démarches répétées ont été faites auprès du président du conseil, ministre de l'intérieur, pour obtenir de nombreuses révocations de commissaires de police par trop conservateurs.

Ces réclamations auraient, nous assure-t-on, été entendues, au moins en partie, car l'on parle d'un mouvement prochain et assez considérable dans le personnel de ces agents.

On lit dans l'Union, de Paris :

Nous recevons la communication suivante. Nous n'avons pas besoin d'en faire ressortir l'importance :

« Charles VII (don Carlos) a passé en revue, à Kichenew (quartier général russe), les troupes en ordre de parade. Il était à cheval auprès du grand-duc Nicolas, lequel a adressé pour la première fois, depuis sa maladie, la parole à ses soldats. Ont assisté à la revue des escadrons de la garde impériale et des Cosaques du Don et du Caucase. Le grand-duc Nicolas a donné ensuite un grand dîner en l'honneur de son hôte auguste et l'a invité à parcourir les divers cantonnements de son armée. »

Charles VII se rendant à Moscou, un train impérial a été mis à sa disposition, et on a télégraphié à toutes les stations pour que les autorités eussent à lui faire une grande réception. »

Nous extrayons les lignes suivantes d'une lettre écrite de la partie de la Lorraine devenue prussienne, l'auteur est un enfant de dix à onze ans :

« L'inspecteur des écoles, dans sa visite d'automne, nous a trouvés dans de bonnes dispositions. Après avoir posé plusieurs questions, il nous dit : « Mes enfants, vous avez très-bien répondu ; maintenant dites-moi un peu quel pays vous aimez le mieux et je vous donnerai trois jours de congé si je suis satisfait. » Un cri retentit par toute

l'école : « Vive la France ! » et ce cri deux fois répété le fit tressaillir, et je le vois encore courir. Vous pensez s'il a été question de congé. »

## Etranger.

Londres 13 février, soir.

Le Times considère comme inévitable aujourd'hui une guerre entre la Russie et la Turquie.

La grande interpellation que M. Gladstone doit adresser vendredi prochain au gouvernement, au sujet des affaires d'Orient, préoccupe sérieusement l'opinion publique.

Londres, 14 février.

Musurus-Pacha a informé lord Derby que la Porte, désireuse de reprendre avec toutes les puissances ses relations diplomatiques, allait faire partir pour l'Europe un envoyé extraordinaire en mission auprès des cours.

Vienne, 14 février.

Le traité préliminaire de paix avec la réserve ad referendum vient d'être signé entre l'envoyé du prince Milan et Aléko-Pacha.

Il ne contient que trois articles : statu quo ante bellum ; installation à Belgrade d'un consul général turc ; honneurs rendus au drapeau turc.

Le prince Milan vient de convoquer toutes les Chambres de la Skupchtina.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

C'est irrévocablement le jeudi 22 février prochain qu'aura lieu, au Théâtre, la Fête de bienfaisance donnée par la Musique des Sapeurs-Pompiers.

M<sup>lle</sup> Louisa Cauville, l'excellente élève du Conservatoire de Paris, que nous avons déjà applaudie l'an dernier, se fera entendre dans quatre morceaux : le grand air du *Caid*, le *Rappel des Glaneuses* de Potier, le grand air du *Nabab*, et la romance de *Paul et Virginie*, le nouvel opéra de Victor Massé.

Nous entendrons également M. Cattermole, l'habile violoniste, professeur de musique à Angers, et les amateurs de la ville de Saumur.

Dans un de nos prochains numéros, nous publierons le programme de cette soirée.

Hier mercredi, 14 février, a eu lieu, au café chantant Antigny (café des Arts), une soirée musicale donnée par la famille Cordier (chanteurs ambulants), au profit des pauvres.

Cette soirée a produit, tous frais prélevés, la somme de 68 fr. 60 c., que M. Antigny a versée au Bureau de bienfaisance, par l'intermédiaire de M. le commissaire de police.

## LA RÉORGANISATION DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.

Le décret du 29 décembre 1875 a accordé aux municipalités un délai d'un an pour remplir les formalités nécessaires à la réorganisation de leurs anciennes compagnies de sapeurs-pompiers, dans les termes du nouveau règlement. En rappelant aux préfets que ce délai doit être compté à partir du mois de mai dernier, époque à laquelle leur ont été adressées les instructions ministérielles pour l'application du décret, M. le ministre de l'intérieur les informe que la réorganisation est aujourd'hui terminée dans la plupart des départements et les invite à presser les municipalités, car, lorsque le travail d'ensemble sera clos, les corps qui n'auraient pas reçu une nouvelle investiture n'auront plus d'existence légale et ne pourront plus régulièrement fonctionner.

La circulaire ministérielle entre ensuite dans quelques explications, destinées à faciliter la tâche des préfets et des municipalités.

L'obligation imposée par l'art. 14 du décret à tout homme, voulant faire partie d'un corps de sapeurs-pompiers, de contracter un engagement de cinq ans, a donné lieu, dit M. le ministre, à de fausses interprétations qu'il importe de rectifier. Beaucoup de sapeurs-pompiers, désireux cependant de continuer leur service, ont hésité à souscrire cet engagement dans la crainte qu'il ne leur imposât des devoirs spéciaux au point de vue militaire : c'est là une erreur absolue. Le nouveau règlement, pas plus que l'ancienne

législation, n'impose d'obligations militaires. Les hommes appartenant aux corps de sapeurs-pompiers restent soumis, sous ce rapport, au droit commun, et s'ils ne jouissent d'aucune dispense, soit pour le service de réserve, soit pour le service de l'armée territoriale (art. 7 du décret), ils n'ont à accomplir aucun devoir autre que ceux qui incombent aux hommes de leur classe.

Les attributions des sapeurs-pompiers n'ont, d'ailleurs, subi aucune modification et ceux-ci ne peuvent être requis, soit par l'autorité civile, soit par l'autorité militaire, que dans les cas spécifiés à l'article 14 du règlement : incendies, sinistres autres que l'incendie et service d'escorte ; encore cette dernière attribution est-elle spéciale aux armées, les seuls à l'égard desquels l'autorité militaire exerce un droit de surveillance. Les corps non armés relèvent exclusivement de l'autorité civile, et leur rôle se borne à porter secours en cas d'incendie ou en cas de sinistres, tels qu'éboulement, inondation, etc.

Ce n'est pas, assurément, contre cette dernière prescription qu'une objection peut être élevée, car en concourant, dans ce cas, à un service d'ordre et de sauvetage, les sapeurs-pompiers ne font, ainsi que le rappelle l'article 14 du décret, que remplir un devoir commun à tous les citoyens, mais un devoir qui les rendent particulièrement aptes à l'instruction spéciale et leur organisation.

Les appréhensions qui se sont manifestées sous ce rapport n'ont donc aucun fondement. Si, d'un autre côté, on considère l'article 14 du décret autorisant le conseil d'administration, dont la composition est garantie, à accepter les démissions fondées sur des motifs légitimes, on reconnaîtra que l'engagement quinquennal n'a rien qui puisse faire hésiter les hommes de bonne volonté décidés à remplir consciencieusement leur devoir. Ceux-là seuls peuvent reculer, qui sollicitent leur inscription avec l'arrière-pensée de se retirer à la moindre difficulté ou à la moindre cause de contentement personnel ; mais l'absence de ces derniers n'est point à regretter.

« Vous communiquerez au besoin ces observations, ajoute M. Jules Simon, à nos collègues des maires de votre département qui n'auraient pu recueillir encore le nombre d'adhésions nécessaires pour réorganiser le service. Vous leur rappellerez que le principe de l'engagement a été introduit surtout dans l'intérêt des communes et pour éviter des corps créés à l'aide de sacrifices considérables de la part des conseils municipaux, ne fussent exposés à une cause permanente de désorganisation provenant de démissions non justifiées. »

« A côté de l'engagement pris par le conseil de pouvoir, pendant cinq ans, aux dépenses du service, il a paru nécessaire de placer l'engagement parallèle des sapeurs-pompiers : c'est une sorte de contrat entre deux parties des garanties réciproques et qui doivent être également recherchées par l'une et par l'autre. »

La commission parlementaire des chemins de fer, chargée d'examiner les propositions de l'Etat avec la Compagnie Paris-Léans, et le projet de loi concernant six lignes du Nord, était convoquée pour hier midi. Elle s'est réunie au ministère des Travaux publics pour statuer définitivement sur les lignes du Nord et pour entendre le rapport de M. Richard Waddington sur la convention concernant les Charentes, Vendée, Bressuire à Poitiers, Poitiers à Saumur, Saint-Nazaire au Croisic et la partie sud du réseau d'Orléans à Rouen. Le rapport sera déposé à la Chambre dans les prochaines séances.

## LES NOUVEAUX CHEMINS DE FER.

Les travaux de chemins de fer au cours desquels nous nous tenons se poursuivent un peu partout.

Cette année verra se terminer les travaux de La Flèche à Sablé et de la Soze. Celle de Sablé à Château-Gontier vient d'être mise à l'exploitation et se prolongera bientôt qu'à Segré, Châteaubriant et Nantes. La ligne insubmersible de Paris à Nantes.

## LE CARNAVAL.

Angers. — On lit dans le Patriote : « Le carnaval à Angers a présenté cette année une grande animation. Malgré le temps incertain et la boue, les jours de dimanche et de mardi ont été bien remplis. »

Le plus grand succès, dimanche, a été pour les vélocipédistes déguisés et masqués qui ont fait leur apparition sur le boulevard vers deux heures de l'après-midi.

Mardi soir, la foule s'était portée dans certaines rues pour « voir les masques. » Dans la rue Saint-Laud, notamment, la circulation était presque impossible. Une foule énorme a stationné pendant plusieurs heures aux abords du Théâtre. En somme, et malgré le temps maussade, tout Angers est sorti mardi soir, ce qui a donné à notre ville une animation qu'elle n'a pas habituellement.

Tours. — Les journées du carnaval se sont passées de la façon la plus calme. Peu ou point de masques dans la rue, pas de rixes, absence totale d'accidents. Tout est donc pour le mieux sous ce rapport. La persistance du mauvais temps a rendu désertes nos rues d'ordinaire si animées; mais en revanche, dans l'intérieur des familles, on a bien employé le temps pendant les trois jours qui viennent de s'écouler. Les traiteurs et les pâtisseries savent seuls ce qui s'est consommé de victuailles dans la bonne ville de Tours; ils ne savaient littéralement où donner de la tête. D'une manière générale, le commerce local est satisfait. (Indépendant.)

Poitiers. — Le mardi gras n'est plus guère fêté maintenant que par des dîners en famille; à défaut de gaieté dans la rue on cherche à se rattraper à domicile. Il y a en effet déjà longtemps qu'on le répète: le carnaval est mort. Il avait plu pendant la nuit de lundi, à Poitiers; aussi les rues étaient-elles, mardi, sales et boueuses; on rencontrait pendant des masques en plus grande quantité que les années passées, et, justice à leur rendre, ils étaient moins dépenaillés que d'habitude. Il y en avait deux notamment qui attireraient l'attention: ils représentaient deux superbes dindons et étaient assez réussis. (Journal de la Vienne.)

Nous parlions l'autre jour des certificats de commis, ouvriers, domestiques, etc., qui doivent être délivrés sur papier timbré.

Il en est de même pour les certificats que les médecins délivrent bénévolement pour attester qu'un ouvrier, par exemple, est hors d'état de se rendre à son atelier, ou généralement pour exempter d'un service quelconque. L'auteur de ces certificats est passible d'une amende, s'il les a délivrés sur papier libre. Ces mesures fiscales sont révoltantes surtout en cette circonstance, mais c'est la loi et l'on doit s'y soumettre — sous peine d'amende.

Un avis de la direction générale des postes indique que cette administration accepte comme papiers d'affaires, c'est-à-dire au tarif qui concerne ce genre d'envoi, les notes d'honoraires de notaires et de médecins.

Il va sans dire que, pour participer au bénéfice de cette disposition, les notes dont nous parlons doivent remplir les conditions exigées par les règlements, c'est-à-dire expédiées soit sous bandes mobiles, soit sous enveloppes ouvertes, soit en forme de lettres non cachetées, et ne contenir aucune mention ayant le caractère de correspondance personnelle.

Le tarif des papiers d'affaires, transportés par la poste, est de 5 centimes par 50 grammes.

Repression du braconnage. — L'administration va prendre cette année des mesures très-sévères contre le braconnage qui tend à détruire le gibier dont la rareté se fait chaque année plus grande au fur et à mesure, d'ailleurs, qu'augmente le nombre des chasseurs.

Les brigades de gendarmerie doivent recevoir l'ordre d'envoyer dans les campagnes des rondes de nuit chargées de découvrir en quels endroits les braconniers tendent les filets dans lesquels tout le gibier disparaît.

Les vins nouveaux. — Nous approchons des soubresauts de mars, mais après l'hiver très-doux que nous avons, les grosses lies se sont très-imparfaitement détequées. Si un froid un peu vif et de quelque durée venait succéder à cette tendre température, les vins deviendraient certainement plus limpides; il ne faudrait pas alors attendre le mois de mars, car il pourrait survenir un retour de temps mou qui pourrait faire remonter les lies et tenir pour un temps assez long

les vins en état trouble et peu propres à la vente.

### Faits divers.

Nouveaux détails sur le drame de Saint-Brieuc. — Le mystère du drame de Saint-Brieuc est aujourd'hui presque complètement connu.

C'était bien pour y chercher un abri entre le moment de leur mort et celui de leur inhumation que les fuyitifs étaient venus à la Tour-de-Cesson, et surtout pour être certains que les papiers renfermant leurs dernières pensées ne pourraient tomber qu'entre les mains de M. Glais-Bizoin, qui se chargerait de faire remettre à leur adresse les lettres contenues dans un paquet sur lequel était écrit: à M. Glais-Bizoin.

Entre autres papiers, ce paquet contenait quatre lettres, dont une pour M. Glais-Bizoin, dans laquelle M. Le Foll donnait les motifs qui l'avaient poussé à frapper le capitaine et sa femme, à mettre fin à une situation qu'il ne lui semblait plus possible de prolonger.

Celle adressée à M. Le Foll père est, paraît-il, une sorte de testament dans lequel il institue le tuteur de son jeune enfant, et il exprime le désir qu'à sa mort la tutelle passe à son frère.

Le paquet à l'adresse de M. Quinette contenait deux lettres sous la même enveloppe: une d'Eugénie Quinette à son père, l'autre de Le Foll.

Celle d'Eugénie Quinette était écrite d'une main assurée, et l'écriture en était très-correcte. En voici sommairement la substance:

« Mon cher père,  
» Je te demande pardon du chagrin que je vais te causer. Ma résolution est prise de quitter la vie avec la certitude que je vais enfin trouver le repos auquel j'aspire depuis longtemps. N'accuse personne de ma mort. Je veux mourir auprès d'Armand Le Foll.

» Aime moi et pardonne-moi.

» EUGÉNIE. »

La seconde lettre, celle de Le Foll, exposait à M. Quinette le regret le plus vif de n'avoir pu détourner sa fille de la résolution de mettre fin à ses jours avec lui. Cette déclaration était accompagnée des paroles les plus affectueuses pour le père.

Emilie-Eugénie Quinette de Cerney, qui aimait éperdument Le Foll, était arrivée à Saint-Brieuc le lundi soir, venant de Paris. Elle avait quitté son père le 12 ou le 13 mars 1875. Elle entra, le 15 du même mois, avec bourse entière, au cours pratique des salles d'asile et le suivit pendant quatre mois. Elle écrivit alors à son père qu'elle se rendait à Veules (Seine-Inférieure), chez une tante avec laquelle elle devait passer la saison des bains, mais on croit qu'elle alla s'établir à Dinard, où elle pouvait continuer ses relations avec Le Foll, qui s'y rendait fréquemment.

Après un court séjour à Dinard, Eugénie Guinette revint à Paris en qualité de sous-maitresse de pension aux Batignolles, ensuite comme institutrice d'une fille de M<sup>me</sup> W..., avenue Joséphine.

De là, elle revint chez son père, puis partit de nouveau pour Dinard, où elle continua ses relations avec Le Foll. De Dinard, elle fit un nouveau voyage à Paris, d'où elle écrivit à son père, le 22 janvier dernier, qu'elle entrerait le lendemain dans un magasin de nouveautés.

Le Foll a déclaré avoir fait son possible pour la détourner de son fatal dessein; mais il y a lieu de penser qu'elle l'aura menacé d'aller se noyer s'il refusait de la laisser mourir avec lui, et c'est ce qui aura déterminé son amant à ne pas s'y opposer.

Les deux corps reposent, l'un près de l'autre, dans le cimetière de Cesson, à gauche en entrant. Dimanche dernier, la foule s'y portait, ainsi que sur le point du parc où s'est terminé le lugubre drame.

A Paris, on vend déjà des fraises récoltées dans les serres de la banlieue. Les petits pois, les pommes de terre, les tomates mêmes font déjà leur apparition chez tous les marchands de comestibles.

Il y a eu fort peu d'hivers aussi doux que celui de cette année. Les chroniques alle-

mandes racontent qu'en 1172 toute la vallée du Rhin était en fleurs, dès la fin de janvier. Les rossignols étaient revenus à la Chandeleur.

En 1289, les jeunes filles de l'Alsace et du Brisgau se couronnaient de violettes le jour de Noël.

En 1421, les vignes de Colmar étaient en pleine floraison le jour de Pâques.

A la même époque l'on mangeait des fraises et des cerises. En 1585 on put faire la récolte à la Pentecôte. En 1662 les habitants de Hambourg, de Stettin et de Dantzic se passaient de feu tout l'hiver. Depuis on n'a eu des hivers aussi doux que l'hiver présent qu'en 1807 et 1846-47.

On lit dans le Citoyen :

Le nom du général Chanzy, gouverneur général de l'Algérie, actuellement à Paris, se retrouve trop souvent dans tous les journaux pour que nous ne placions pas ici une petite anecdote assez amusante :

C'est un fait généralement ignoré que le général Chanzy, avant son entrée à Saint-Cyr, appartenait aux équipages de la flotte.

Un jour, à l'armée de la Loire, un vieux capitaine de vaisseau, qui servait sous ses ordres, lui dit au cours de la conversation :

— Général, il y a quelque trente ans, j'ai eu à mon bord un certain Chanzy, qui ne m'a point laissé de très-bons souvenirs; c'était un petit garnement qui avait une fort mauvaise tête, par ma foi. J'aime à croire qu'il n'était pas de votre famille?

— Vous vous trompez, capitaine, répondit le général avec son fin sourire, le mauvais garnement en question me touche de très-près: c'était moi.

On voit d'ici la figure du vieux marin.

Une bonne nouvelle pour les malheureux qu'un accident a privés de leurs mains.

A la dernière séance de l'académie de médecine de Belgique, un contre-maître d'usine à Couillet a apporté un appareil de son invention à l'aide duquel les personnes amputées des deux mains peuvent sans aide se livrer à divers exercices.

L'inventeur a présenté un individu muni de son appareil qui, entre autres exercices, se sert parfaitement d'une cuillère et d'une fourchette.

Les jeunes conscrits du canton de Manzat (Puy-de-Dôme) ont été appelés il y a quelques jours à tirer au sort.

Parmi eux il en était un de la commune de Saint-Ours. A l'appel de son nom, il se présente devant M. le sous-préfet; mais, malgré ses efforts, il ne peut atteindre à la hauteur de l'urne; il s'en fallait d'au moins quinze centimètres; M. le sous-préfet fait signe à un gendarme de service, celui-ci soulève le jeune conscrit, qui, grâce à l'aide du comptaisant gendarme, retire de la boîte le numéro... 49.

L'enfant conscrit paraissait d'ailleurs intelligent et répondait parfaitement à toutes les questions à lui adressées par M. le sous-préfet; quand on lui demanda quelles réclamations il avait à formuler, il a répondu qu'il désirait seulement être un peu plus grand.

On mande de Calcutta, le 11 février, qu'une formidable explosion de poudre à canon vient d'avoir lieu à Ahmedabad; 50 personnes ont été tuées et 400 blessées.

On ignore la cause du sinistre.

On lit dans le Pays :

Il y a toute une charpente d'un roman, et d'un roman aux péripéties les plus mouvementées, dans le procès dont prochainement, nous dit-on, doit être saisi le tribunal de la Seine.

Un officier de l'armée d'Afrique, M. Faveroles, dans un engagement contre les Arabes, est laissé pour mort sur le champ de bataille; puis, respirant encore, il est emporté par un chef de tribu.

Conduit prisonnier dans l'Atlas, il ne dut la vie qu'à l'intercession de la fille de son maître qu'il finit par épouser pour mettre un terme à sa captivité.

De son côté, M<sup>me</sup> Faveroles se consolait de son prétendu veuvage et, de bonne foi, croyant son mari trépassé, se remariait à son tour.

Mais jugez du coup de théâtre qui bientôt allait se produire chez les nouveaux épousés et trou-

bler la lune de miel à peine dans son premier quartier.

On sonne un beau matin, et qui trouve-t-on au seuil de la maison? Le premier mari, le brave officier d'Afrique! Ce n'était pas un fantôme, c'était lui vivant et bien vivant, lui qui, dédaignant la tendresse de la fille du désert, était parvenu à s'enfuir de chez son beau-père l'Africain, avait pu gagner Alger, et de là, à toute vapeur, avait regagné la France, où l'attendait la surprise que vous savez.

Donc, procès et procès lourd à trancher, car le tribunal va se trouver en présence d'une double bigamie contractée de bonne foi, d'un acte de décès à annuler, d'une paternité à contester, car, de son second mariage, la femme de l'officier a eu un enfant.

### Dernières Nouvelles.

Paris, 15 février, 9 h. 55, matin.

M. le général Changarnier vient de mourir.

Dans le projet sur les universités régionales que M. Waddington va présenter à la Chambre, les universités de Rennes et de Poitiers sont supprimées.

La commission des chemins de fer s'est prononcée contre le rachat des réseaux des Charentes et de la Vendée par la Compagnie d'Orléans.

Pour les articles non signés: P. GONNA.

### Chronique Financière.

Bourse du 14 février 1877.

La Bourse est aujourd'hui en reprise, bien que nous n'ayons à signaler aucune nouvelle de nature à ajouter aux espérances de paix, pas plus, d'ailleurs, qu'à les diminuer. Cependant une baisse assez sensible des Consolidés anglais, qui perdent 1/4, aurait pu, peut-être, donner à réfléchir aux acheteurs; de même les opérations des recettes générales sont bien loin d'être ce qu'elles étaient le mois dernier à pareille date. On a vendu 2,000 fr. de 3/0 et les achats de 5/0 ne portent que sur 16,000 fr. C'est surtout à la clôture que le mouvement de reprise s'est accentué, et la rente qui était à 2 heures à 105.92 et 72.65, est restée à 106.07 et 72.77; c'est de part et d'autre une augmentation de 15 centimes. L'italien reprend à 71.60; le Turc se maintient assez ferme à 12 fr. Le Foncier ne donne lieu qu'à d'insignifiantes variations de 610 à 613, pour fermer à 612. Les lignes secondaires continuent à perdre chaque jour un peu du terrain si laborieusement conquis; les chemins de la Vendée tombent de 239 à 236; le Lille à Valenciennes, plus éprouvé encore, passe de 193 à 185 et 182. Le Mobilier espagnol qui ouvre à 568 reste à 572; il en est de même du Nord-Espagne et des Autrichiens qui accusent de légères plus-values.

### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 19 février 1877.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

## FAUST

Grand opéra en 5 actes et 8 tableaux, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de GOUNOD.

- 1<sup>er</sup> tableau: LE DOCTEUR FAUST.
- 2<sup>e</sup> tableau: LA KERMESS.
- 3<sup>e</sup> tableau: LE JARDIN DE MARGUERITE.
- 4<sup>e</sup> tableau: LA CHAMBRE DE MARGUERITE.
- 5<sup>e</sup> tableau: L'ÉGLISE.
- 6<sup>e</sup> tableau: LE RETOUR DES SOLDATS.
- 7<sup>e</sup> tableau: LA PRISON.
- 8<sup>e</sup> tableau: L'APOTHÉOSE.

DISTRIBUTION: Le docteur Faust, MM. Billon. — Méphistophélès, Badioli. — Valentin, Martin. — Wagner, Leroy. — Marguerite, M<sup>me</sup> Barwolf. — Siebel, Rita Lelong. — Dame Marthe, Angé. — Vieillards, soldats, peuple, etc., etc.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4. S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> THOUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

### NE PLUS SOUFFRIR!

Connaissez-vous rien de plus insupportable que la migraine ou la névralgie? On est maussade, inabordable, et pis encore on souffre horriblement; aussi, nous exprimons-nous de recommander à nos lecteurs LA NÉVRALGIE DU D<sup>r</sup> BROHON, qui enlève merveilleusement en une minute la douleur la plus aiguë. — Dépôt à Paris, 4, rue de la Bourse, et dans toutes les pharmacies. Prix 5 fr.; par la poste 5 fr. 50, contre un mandat ou timbres. Flacon fort, préparé spécialement pour douleurs rhumatismales; prix 40 fr.

**Le Mouvement Financier**, 4 fr. par an.  
**La Situation**, 4 —  
**Les 2 journaux pris ensemble**, 6 —  
**PRIME EXTRAORDINAIRE.**

Tout abonné aux deux journaux ci-dessus donne droit à 5 fr. de livres (son équivalent), à choisir dans le catalogue général de l'importante maison Hachette, et que l'administration des journaux fait parvenir elle-même à l'abonné.

La Situation et le Mouvement Financier sont les journaux de finance les plus importants, les plus grands, les mieux faits, les plus complets. Ils publient, *l'un le jeudi, l'autre le dimanche*, tous les faits de la semaine, l'étude des valeurs, les listes de tirages, la physiologie de la Bourse de Paris et des principaux marchés de l'Europe. Ils discutent avec autorité et impartialité les entreprises financières, les émissions, etc.

Aujourd'hui que les fluctuations quotidiennes du

marché atteignent si inopinément les meilleures valeurs et la rente française elle-même, il est indispensable à tout rentier d'être renseigné au moins deux fois par semaine. — Or, les deux journaux réunis atteignent ce but, et, par leur combinaison de prime, ils ne coûtent rien, en réalité, à leurs abonnés.

On s'abonne à Paris, à l'administration, 33, rue Vivienne.

L'Univers illustré a commencé, la semaine dernière, la publication d'une série de contes et de dessins inédits, par Henry Monnier. Dans le même numéro, magnifique planche en double format, représentant la conférence à Constantinople, portraits des ambassadeurs, etc., etc.

**Fumouze-Albespeyres** : Produits pharmaceutiques; voir aux annonces.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Le meilleur des spécifiques pour combattre avec succès **RHUMES, CATARRHES, COQUELUCHEs**, est le **SIROP**, de J. THIBON, dont l'efficacité est attestée par toutes les personnes qui en font usage. — Dépôt à Saumur, M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver, 15 janvier 1877**

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.
11 — — — soir.	4 — — — soir.	11 — 49 — —	— — — — —
7 — 40 — —	— — — — —	— — — — —	— — — — —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	9 h. 45 m. matin.	9 h. 45 m. matin.	3 — 10 — —
10 — 45 — —	3 — 10 — —	11 — 23 — —	— — — — —
5 — 35 — —	11 — 23 — —	— — — — —	— — — — —

Tous ces trains sont omnibus.  
 P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 FÉVRIER 1877.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	72 73	20		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	700			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	661 25		3 75
4 1/2 % jouiss. septembre.	104			Crédit Mobilier	156 25		10	Crédit Mobilier cap., j. juillet.	571 25		3 75
5 % jouiss. novembre.	106 05	15		Crédit foncier d'Autriche	480		4 75	Société autrichienne, j. janv.	487 50		3
Obligations du Trésor, t. payé.	497 50		50	Est, jouissance nov.	340		15	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233		1	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1035			Orléans	334 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502 50		50	Midi, jouissance juillet.	771	21	25	Paris-Lyon-Méditerranée	332		
— 1865, 4 %	513		1	Nord, jouissance juillet	1270		5	Est	331 25		
— 1869, 3 %	389		75	Orléans, jouissance octobre.	1090		5	Nord	339		
— 1871, 3 %	373			Ouest, jouissance juillet, 65.	695		2 50	Ouest	331 50		
— 1875, 4 %	406			Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.				Midi	330 75		
Banque de France, j. juillet.	3500		20	Compagnie parisienne du Gaz.	1370		15	Deux-Charentes	296		
Comptoir d'escompte, j. août.	678 50		3 50	Société Immobilière, j. janv.				Vendée	236		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	323 75		3 75	C. gén. Transatlantique, j. juill.	363		2 50	Canal de Suez	538 75		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	400										
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	607 50		7 50								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

**(Service d'hiver, 25 décembre)**

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
8 heures 8 minutes du matin, express-poste.	9 — 15 — —	8 heures 26 minutes du matin, direct-omnibus.	9 — 31 — —
6 — 1 — —	— — — — —	9 — 40 — —	10 — 40 — —
1 — 36 — —	— — — — —	12 — 40 — —	12 — 44 — —
4 — 10 — —	— — — — —	10 — 28 — —	— — — — —
7 — 15 — —	— — — — —	— — — — —	— — — — —
10 — 37 — —	— — — — —	— — — — —	— — — — —

Etudes de M<sup>rs</sup> BROSSARD, notaire à Mazé, et LETOURNEUR, avoué à Baugé.

**VENTE PAR LICITATION, DES BIENS IMMEUBLES**

De la succession bénéficiaire du feu sieur Louis-Joseph Manceau.

La vente aura lieu le dimanche quatre mars prochain, à midi en l'étude et par le ministère de M<sup>rs</sup> BROSSARD, notaire à Mazé.

**PROCÉDURE.**

Cette vente a lieu en vertu d'un jugement par défaut rendu par le tribunal civil de Baugé, le dix-neuf décembre mil huit cent soixante-seize, enregistré et signifié, entre :

1<sup>o</sup> M<sup>rs</sup> Françoise Lemasson, veuve de M. Louis Manceau, propriétaire, demeurant au Champ-de-Mazé, commune de Mazé.

2<sup>o</sup> M. Emile Manceau, cultivateur, demeurant à la rue Brestault, commune de Mazé, héritiers sous bénéfice d'inventaire du feu sieur Louis-Joseph Manceau, en son vivant marchand de bois, domicilié à Mazé.

Demandeurs, ayant pour avoué constitué M<sup>rs</sup> Letourneur, avoué à Baugé.

Et :

M. Alphonse Manceau, sculpteur, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France.

Défendeur, défaillant faute de comparaitre.

**DESIGNATION.**

Département de Maine-et-Loire, arrondissements de Baugé, de Saumur et d'Angers.

Commune de Gennez, Douzième lot.

Le moitié indivisé avec M. Boizard, de Mazé, d'un bois taillis, situé commune de Gennez. Ce taillis, d'une contenance totale de soixante-dix ares, est compris au cadastre sous le numéro 1500, section F, et joint au levant et au nord M. des Charnières, au midi M. Dupuy Charlemagne et au couchant les héritiers Bodineau.

Mise à prix, deux cents francs, ci 200 fr.

Pour placard : LETOURNEUR.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à :

1<sup>o</sup> M<sup>rs</sup> BROSSARD, notaire à Mazé, chargé de la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres;

2<sup>o</sup> M<sup>rs</sup> LETOURNEUR, avoué à Baugé, poursuivant la vente.

Enregistré à Baugé, le douze février mil huit cent soixante-dix-sept, folio 3, case 5. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (98) GAUTIER.

Etude de M<sup>rs</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE AUX ENCHÈRES DE MARCHANDISES NEUVES**

Rouennerie, Mercerie, Blanc et Vaisselle,

Composant le fonds de commerce de M. Perdoux, marchand à Saumur, Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur.

Pour cause de cessation de commerce.

Le mercredi 21 février 1877, à midi, et jours suivants, par le ministère de M<sup>rs</sup> Piton, commissaire-priseur, dans un magasin sis à Saumur, rue Nationale.

Il sera vendu :

Grande quantité d'étoffes laine, cotons, toiles, draperie de toute sorte, blanc, lingerie, dentelles, etc.; mercerie, poterie, porcelaine, faïence, verrerie, etc.

Toutes les marchandises étant nouvellement achetées, sont de bonne vente et d'une grande fraîcheur.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON**

NOUVELLEMENT RESTAURÉE, Impasse de la Marchalerie;

Jardin, écurie et remise; quatre pièces à feu au premier étage.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON**

Pour la Saint-Jean 1877, Avec Ecurie et Remise,

Sise à Saumur, rue Dacier,

Actuellement occupée par M. le docteur Bossard.

S'adresser à M. FOURNIER, propriétaire à Distré. (690)

**A LOUER PRÉSENTEMENT, APPARTEMENTS**

A la pension Saint-Joseph, Rez-de-chaussée et premier étage.

On prend des pensionnaires, si on le désire.

S'adresser à la Supérieure de l'Orphelinat. (51)

**A VENDRE**

UN CHEVAL, de sept ans, bai, allant bien à la selle et à la voiture. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Douze charretées de foin de première qualité; Deux charretées de luzerne.

S'adresser au château de Saint-Florent. (75)

**AVIS AU PUBLIC**

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUBE-ALBESPEYRES; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

**Papier et Vésicatoire d'Albespeyres** employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur. Exiger la signature d'Albespeyres. Prix : 1 fr.

**Papier et Cigares anti-asthmatiques de B<sup>rs</sup> Barral.** Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du Codex; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine. Exiger sur chaque boîte la signature B<sup>rs</sup> Barral. Prix : 3 fr.

**Cataplasmes Jouanique**, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir. Exiger sur chaque boîte la signature Jouanique. Prix : 2 fr.

**Capsules Raquin**, APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAHU dans le traitement des maladies secrètes. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas. Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOUBE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**RIELLANT DENTISTE**

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**LE NORD**

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES à primes fixes

Contre l'Incendie, l'Explosion du Gaz, l'Explosion des Appareils à Vapeur et les Dégâts de la Foudre.

Siège social : 4, rue Le Peletier, à Paris.

Garantie de la Compagnie : 15,000,000 Fr.

Représentée à Saumur par M. G. DOUSSAIN, qui de Limoges 42, son agent principal pour l'arrondissement de Saumur et les arrondissements limitrophes. (85)

**MÉDECINE**

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les excellentes Pilules purgatives et dépuratives de CAUVIN sont employées avec succès, soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale dans le meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains maux incurables :

- Acroté du sang.
- Age critique, retour d'âge.
- Aigreurs.
- Angine, esquinancie, mal de gorge chronique.
- Apoplexie, coup de sang.
- Asthme.
- Bile, maladies bilieuses.
- Bourdonnements d'oreilles.
- Bronchite, rhume, catarrhe.
- Catarrhe pulmonaire, vésical.
- Gauchemar.
- Cloûs, furoncles.
- Constipations, échauffement d'intestins.
- Couches (suite de).
- Convalescence difficile.
- Crachement de sang.
- Dartres, maladies de la peau.
- Débilité, faiblesse générale.
- Démangeaisons.
- Digestions laborieuses.
- Echauffement de la poitrine, des intestins.
- Engorgements.
- Engourdissements.
- Epilepsie, haut mal, mal caduc.
- Erysipèles (disposition aux).
- Etouffements.
- Faiblesse.
- Fèvres intermittentes.
- Flatuosités, vents, gaz, coliques ventueuses.
- Fleurs blanches.
- Fièvre (maladies chroniques du).
- Gale (suite de la).
- Gastralgie.
- Glaïres, affections glaireuses.
- Glandes.
- Goutte, rhumatisme goutteux.
- Gravelle.
- Hydropisies.
- Hypochondrie, spleen, mélancolie.
- Hystérie, vapeurs.
- Indigestions (disposition aux).
- Inflammation chronique des intestins de la poitrine.
- Insomnie, mauvais sommeil.
- Jaunisse, icteré.
- Lait répandu, maladies lactées.
- Maux de tête, céphalalgie.
- Migraine.
- Névralgies.
- Obstructions internes.
- Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières.
- Palpitations.
- Paralysies.
- Pituites.
- Rachitisme, enfants noués.
- Règles ou flux menstruel (retard, difficultés des).
- Rhumatismes, douleurs, fraîcheurs.
- Rhumes négligés.
- Sciatique, goutte sciatique.
- Serofules, écrouelles, humeurs froides.
- Sevrage.
- Suppressions de cautères, vésicatoires, sétons.
- Suppuration d'oreille.
- Traitements d'estomac, débilités.
- Ulcères, plaies suppurantes.
- Varices ulcérées.
- Vers intestinaux.
- Vériges.
- Vapeurs nerveuses.

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr.; de 60, 3 fr. 50 c. — Dans toutes les Pharmacies. — Envoi franco par la poste, contre timbres ou mandats adressés à M. CAUVIN, à Paris, 147, faubourg Saint-Denis. (438)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.